

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-064

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membres absents : M. Pierre POINSOT, Mme Christelle GERIN-EPELY, Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 30

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES DIT « FONDS VERT » – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PAR LA RENATURATION ET LA DESIMPERMÉABILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Lancé en 2023 et fort de son succès auprès des collectivités locales et autres acteurs territoriaux, le Fonds vert a été reconduit en 2025 et doté d'une enveloppe de 1,15 milliard d'euros.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250923-DELIB. 2025-064-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Porté par les ministres de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, le Fonds vert finance des investissements des Collectivités territoriales et de leurs partenaires dans des projets de transition écologique à l'échelle locale.

En 2025, le Fonds vert s'affirme comme un outil essentiel de financement de la transition écologique en France, en apportant une réponse à trois défis majeurs de nos territoires :

- L'adaptation au changement climatique des territoires,
- Le recyclage des friches,
- La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments locaux.

Ce fonds est géré de manière déconcentrée au niveau régional et au niveau départemental, sous l'autorité des Préfets.

La Commune d'Écully, labellisée 4 Fleurs et Territoire Engagé pour la Nature, mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la biodiversité, de la préservation des milieux naturels et de l'adaptation au changement climatique.

Dans un contexte où la région lyonnaise est identifiée comme l'une des zones les plus exposées aux effets du réchauffement climatique, la Collectivité souhaite accélérer ses actions pour réduire les îlots de chaleur, renforcer les trames vertes, désimperméabiliser les sols et créer des espaces publics plus résilients.

Le programme s'inscrit dans une continuité d'initiatives déjà engagées, mais il vise à franchir une étape décisive. Il comprend notamment un accompagnement technique, le renouvellement et enrichissement du patrimoine arboré, des actions en faveur de la biodiversité, des aménagements urbains structurants et la végétalisation des cours d'écoles.

Le projet de renaturation de l'espace public communal par le développement du patrimoine arboré s'inscrit dans l'axe 2 « adapter les territoires au changement climatique » avec l'objectif particulier du Fonds Vert de renaturer les villes et villages.

Ce plan contribuera au rafraîchissement urbain de la Commune et favorisera la biodiversité dans le but d'améliorer le cadre de vie des Écullois.

Ces opérations représentent un investissement total de 1 020 000 € HT répartis comme suit :

Opération	Montant (€) HT	Montant (€) TTC
Ingénierie de renaturation du Centre-Ville	45 000 €	54 000 €
Renouvellement du patrimoine arboré	125 000 €	150 000 €
Programme et actions biodiversité	30 000 €	36 000 €
Végétalisation du parvis de la Mairie et place de la libération	82 000 €	98 400 €
Mobilier urbain végétalisé	58 000 €	69 600 €
Place du 18 juin	70 000 €	84 000 €
Place du Marché	110 000 €	132 000 €
Végétalisation des cours d'école	500 000 €	600 000 €
TOTAL	1 020 000 €	1 224 000 €

Le Conseil municipal est donc invité à approuver ce programme et à solliciter une aide financière à hauteur de 510 000 €, soit 50 % du montant total HT.

Le lancement pourra intervenir dès obtention des financements, avec un phasage permettant une réalisation complète dans le cadre du prochain mandat.

Il est proposé de le soumettre à cette demande de subvention pour les montants suivants.

	Montant (€)
Coût de l'opération HT	1 020 000
Coût de l'opération TTC	1 224 000
Subvention demandée Fonds Vert 2025	510 000
Reste à charge Ville TTC	714 000

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Transition Ecologique – Mobilité - Innovation réunie le mardi 9 septembre 2025, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 30 voix pour,

- Approuve le programme de lutte contre le réchauffement climatique par la renaturation et la désimperméabilisation de l'espace public ;
- Approuve le calendrier de réalisation ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'État au titre du déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires dit « Fonds vert » ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération ;
- Dit que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 23 SEP. 2025
La Secrétaire,

Géraldine BALLIGAND

Le Maire,

Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 29 SEP. 2025
Le Maire

Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250923-DELIB. 2025-064-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025